Paris, 30 septembre 2015 - La Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP) et l'Association Valentin Haüy, experte des questions d'accessibilité des lieux et des ressources documentaires pour les déficients visuels, annoncent aujourd'hui la signature d'un partenariat pour favoriser et améliorer l'accueil et la prise en charge dans les cliniques et hôpitaux privés des patients aveugles ou très malvoyants.

L'Association Valentin Haüy a pour leitmotiv de proposer des solutions simples et souvent peu onéreuses tenant à la fois compte des besoins spécifiques des handicapés visuels et des contraintes des établissements recevant du public.

« En signant cette convention de partenariat, nous souhaitons sensibiliser nos établissements à l'accueil et à la prise en charge des personnes ayant un handicap visuel, autour de trois mesures permettant d'obtenir le label Accessibilité Valentin Haüy», a déclaré Lamine Gharbi, président de la FHP, qui regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés accueillant chaque année 9 millions de patients.

Ces trois mesures sont :

- informer et former le personnel hospitalier à ce handicap qui ne se repère pas toujours (peu d'handicapés visuels se déplacent avec une canne blanche ou un chien guide) et qui se comprend mal car les formes de handicap sont différentes (vision tubulaire, vision floue...);

- rendre les documents d'information et les sites internet accessibles aux déficients visuels (pouvoir écouter les contenus des sites web, changer la taille des caractères et des contrastes ou lire en braille et/ou en gros caractère les brochures) ;
- rendre les lieux destinés aux patients plus accessibles : contraste de couleurs des principaux chemins d'accès vers l'accueil, les ascenseurs, les consultations... Et adopter une signalétique grand format aux couleurs contrastées.

Les deux partenaires lanceront avant la fin de l'année 2015, la première phase de ce partenariat en entamant le processus de labellisation d'établissements situés dans une région pilote.

Pour Patrice Legrand, président de l'Association Valentin Haüy, « ce partenariat visera également à informer les patients touchés par des maladies
cécitantes
qu'ils peuvent trouver auprès de notre association, près de chez eux, du soutien, de l'écoute et des solutions pour, malgré leur handicap, vivre le plus normalement possible
au quotidien
».

Le vieillissement de la population française confronte les établissements de santé à des nouvelles problématiques, notamment
celle
s
liées au handicap visuel
.
Comment s'informer su
r l'offre de soins et
prendre rendez-vous
?
Comment remplir des documents administratifs
lors de son admission
? Comment se repérer dans un hôpital
?
C
omment respecter les posologies
quand
on ne voit plus du tout ou presque plus
?

...

Ces situations vont s'accentuer car les estimations prévoient qu'en 2025, plus de 2 millions de F
rançais seront touchés par des maladies
cécitantes
ou très
invalidante
s (DMLA, glaucome
s
, rétinopathies diabétiques
...
)
.

A propos de l'association Valentin Haüy

L'association Valentin Haüy, créée en 1889, a été reconnue d'utilité publique en 1891. À travers plus d'une centaine d'implantations locales et plus de 3 000 bénévoles dans toute la France, elle poursuit
depuis plus de 125 ans l'objectif premier de son fondateur : lutter avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits, leur participation à part entière à la vie sociale et professionnelle, le développement de leur autonomie au quotidien, leur information et l'information du grand public sur la réalité du handicap visuel, les moyens de sa prévention et la nécessité de toujours faire évoluer le regard que la société porte sur le handicap. Pour en savoir plus :
www.avh.asso.fr
L'association est agréée par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 54% des interventions chirurgicales
- près de 66% de la chirurgie ambulatoire
- 2,5 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5%) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- Près de 20% de l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD).

En savoir plus : www.fhp.fr